

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 23696 Numéro SIREN : 538 013 210 Nom ou dénomination : 61 PARIS NATION HOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2020 sous le numéro de dépôt 103029



20201030292019

DATE DEPOT : 27/11/2020

N° DE DEPOT : 103029

N° GESTION : 2011B23696

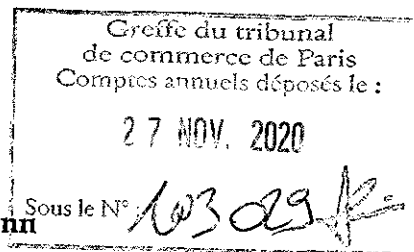
N° SIREN : 538013210

DENOMINATION : 61 PARIS NATION HOTEL

ADRESSE : 96 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2019

61 PARIS NATION HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 96, boulevard Haussmann
75008 PARIS
538 013 210 RCS PARIS



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 SEPTEMBRE 2020**

(Affectation du résultat)

.....
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70.760,50 € en totalité au compte "Report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
SAS RISPA
Représentée par sa Présidente
GROUPE ALFA FINANCES
Elle-même représentée par Monsieur Jean-Bernard FALCO

61 PARIS NATION HOTEL

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 000 Euros**

Siège Social : 96, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS

RCS PARIS 538 013 210

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

* * * *

A l'associé unique de la société 61 PARIS NATION HOTEL,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 61 PARIS NATION HOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président, le 03 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

LEX/AUDIT

6 RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 43 80 20 20
contact@lex-audit.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de service interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs – Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte lié à la crise du Covid-19.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

LEX/AUDIT

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas d'échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président le 03 mars 2020.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

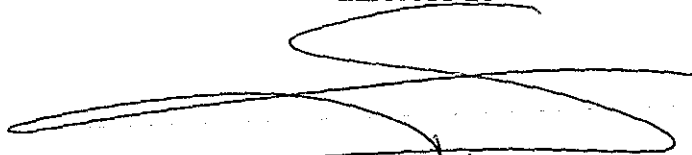
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 15 juin 2020

LEX AUDIT



Steven Thillet

Commissaire aux Comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX/AUDIT
16, RUE DE TIANN - 75017 PARIS
TEL 01 44 40 86 88 - FAX 01 44 40 88 89

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	17 724	17 724		
Fonds commercial (1)	3 411 750		3 411 750	3 411 750
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	550 000		550 000	550 000
Constructions	3 624 380	1 406 446	2 217 934	2 349 008
Installations techniques, matériel et outillage industriels	74 997	71 582	3 415	6 798
Autres immobilisations corporelles	1 620 168	1 185 275	434 894	567 534
Immobilisations corporelles en cours	7 455		7 455	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	762		762	762
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 307 237	2 681 027	6 626 210	6 885 853
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 065		5 065	5 423
Avances et acomptes versés sur commandes				2 322
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 379		6 379	12 214
Autres créances	31 232		31 232	25 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	131 396		131 396	115 527
Charges constatées d'avance (3)	13 928		13 928	13 587
TOTAL ACTIF CIRCULANT	188 000		188 000	174 987
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 495 238	2 681 027	6 814 210	7 060 840
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 693 148	-1 848 002
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	70 761	154 854
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-122 388	-193 148
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 194 024	3 581 759
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 479 280	3 365 282
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 614	111 011
Dettes fiscales et sociales	140 830	155 728
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 392
Autres dettes	18 850	36 816
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	6 936 598	7 253 988
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 814 210	7 060 840
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 229 561	6 502 031
(1) Dont à moins d'un an (a)	707 037	751 957
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		5 806
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	65 430	76 336
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 555 355	1 656 707
Chiffre d'affaires net	1 620 784	1 733 042
Dont à l'exportation		69
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	29 212	29 204
Autres produits	9	4 498
Total I	1 650 006	1 766 745
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	47 341	46 381
Variations de stock	502	-376
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 719	16 641
Variations de stock	-145	-578
Autres achats et charges externes (a)	547 936	582 271
Impôts, taxes et versements assimilés	21 249	23 388
Salaires et traitements	407 494	399 747
Charges sociales	109 260	99 842
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	270 899	272 596
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 085	3 572
Total II	1 426 342	1 443 485
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	223 664	323 261
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	152 904	171 926
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	152 904	171 926
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-152 904	-171 926
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 761	151 334

 Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		4 013,74
Total produits exceptionnels (VII)		4 013,74
Sur opérations de gestion		494,43
Total charges exceptionnelles (VIII)		494,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		3 519,31
Total des produits (I+III+V+VII)	1 650 005,69	1 770 759,00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 579 245,19	1 615 905,28
BENEFICE OU PERTE	70 760,50	154 853,72

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX/AUDIT

18, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 86 00 - FAX 01 44 40 86 89

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 61 PARIS NATION HOTEL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 6 814 210 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 70 761 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au PCG et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
 - * Constructions : 10 à 30 ans
 - * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
 - * Installations techniques : 5 à 10 ans
 - * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
 - * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
 - * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
 - * Matériel informatique : 3 ans
 - * Mobilier : 10 ans
- ↳ Sinergys

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LEX/AUDIT

9
18, RUE DE THANN - 75017 PARIS
TEL. 01 44 40 88 55 - FAX 01 44 40 55 89

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société RISPA qui détient à 99,99 % la société 61 PARIS NATION HOTEL a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 01/01/2016.

Evénements postérieurs à la clôture :

L'activité de début 2020 est fortement impactée pour l'ensemble de nos activités par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et plus spécifiquement depuis le début de la phase de confinement. Cet impact est impossible à circonscrire en l'absence de visibilité à moyen/long terme.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	3 411 750			3 411 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 724			17 724
Immobilisations incorporelles	3 429 475			3 429 475
- Terrains	550 000			550 000
- Constructions sur sol propre	3 538 388			3 538 388
- Constructions sur sol d'autrui	45 735			45 735
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 258			40 258
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	76 738		1 740	74 997
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 442 791	5 543		1 448 333
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	171 835			171 835
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		12 997	5 543	7 455
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 865 744	18 540	7 283	5 877 001
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	762			762
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	762			762
ACTIF IMMOBILISÉ	9 295 981	18 540	7 283	9 307 237

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		5 542		5 542
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 998		12 998
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 540		18 540
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		5 542		5 542
Virements vers l'actif circulant		1 741		1 741
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		7 283		7 283

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	182 939
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	3 228 811
Total	3 411 750

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 724			17 724
Immobilisations incorporelles	17 724			17 724
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 189 392	131 062		1 320 454
- Constructions sur sol d'autrui	45 735			45 735
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 246	12		40 258
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 939	1 643		71 582
- Installations générales, agencements aménagements divers	889 343	133 900		1 023 243
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	157 749	4 283		162 032
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 392 404	270 899		2 663 303
ACTIF IMMOBILISE	2 410 128	270 899		2 681 027

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 51 539 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 379	6 379	
Autres	31 232	31 232	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 928	13 928	
Total	51 539	51 539	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	15 817
Total	15 817

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 000,00 € décomposé en 150 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 936 598 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 194 024	398 744	1 703 585	1 091 695
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 614	103 614		
Dettes fiscales et sociales	140 830	140 830		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 498 131	63 850	3 434 281	
Produits constatés d'avance				
Total	6 936 598	707 037	5 137 866	1 091 695
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	381 323			
(**) Dont envers les associés	3 479 280			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 188 830	5 100 000	6 625 448
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 188 830	5 100 000	6 625 448

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	23 668
Int.courus s/emp.eup.etablt.crédit	5 193
Intérêts courus C/C RISPA	44 999
Dettes provis. pr congés à payer	32 774
Personnel - autres charges à payer	3 647
Rappel de Salaires CAP	546
Charges sociales s/congés à payer	9 832
Charges sociales sur primes	1 459
Caisse congés payés BTP CAP	131
Etat - autres charges à payer	6 944
Total	129 194

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 928		
Total	13 928		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2016, la société SAS 61 PARIS NATION HOTEL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS RISPA.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 14 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 14 974 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.